



SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres : 11  
En exercice : 11 - Présents : 10  
Votants : 10                      Date de convocation : 23/11/2015

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

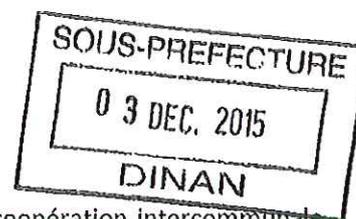
ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, Madame BRIONNE Noëlle, Monsieur PATYS Irick, Adjoint, Messieurs CHENU François, COULOMBEL Sylvain, LECHEVESTRIER Manuel, QUEMERAIS Thomas, LHERMITTE Samuel, DOUCERE Julien, DUPUIS Sébastien.

ABSENT excusé : GABILLARD Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : DUPUIS Sébastien

**OBJET** :

*Avis du conseil municipal sur le projet de réforme territoriale (2015-11-01)*



Le maire rappelle à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale issu de la loi NOTRe visant à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à 15 000 habitants minimum en se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, à accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et à organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, la commission départementale de coopération intercommunale réunie par le Préfet des Côtes d'Armor le 13 octobre 2015 propose dans son projet n° 5 la fusion des intercommunalités de Dinan communauté/communauté de Communes du Pays de Caulnes/ Communauté de Communes de Rance Frémur, le territoire ainsi fusionné regrouperait 38 communes avec une population de 61 627 habitants.

Le maire informe le conseil qu'il convient à présent de délibérer sur le schéma présenté par le Préfet.

Après vote à bulletin secret ayant donné le résultat suivant :

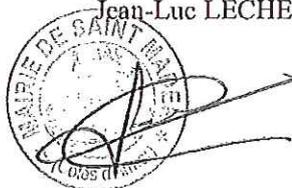
Nombre de votants : 10

Avis favorable à la proposition de fusion de Dinan communauté, communauté de Communes du Pays de Caulnes, communauté de communes Rance Frémur : 10 Voix,

Avis défavorable à la proposition de fusion de Dinan communauté, communauté de Communes du Pays de Caulnes, communauté de communes Rance Frémur : 0 voix ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, VALIDE la proposition de Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor.

Le Maire,  
Jean-Luc LECHEVESTRIER



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study, including a comparison of the different methods and techniques used. It discusses the strengths and weaknesses of each method and provides a summary of the findings.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the study and provides recommendations for future research. It highlights the need for further investigation into the effectiveness of the different methods and techniques used.